

ID: 039-243900560-20221124-DCC2022_11_176-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

17 novembre 2022

et qu'elle a été faite le

17 novembre 2022

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 35

<u>Absents suppléés</u> : 2

Absents excusés: 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2022_11_176

Objet:

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h suite à la rentrée scolaire 2022-

2023

1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 24 novembre 2022

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérome Montmirey-le-Château: M. Martin FASSENET Mutigney: M. Eric DRUOT Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Ougney: M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagnev : M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

<u>Suppléés</u>: **Offlanges**: M. Thierry VINCENT **Rouffange**: Mme Laetitia BORRE FROISSARD

Absents excusés: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER Fraisans: Mme Sophie NIALON Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Orchamps: M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET

Procurations de vote :

Mandants: M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN)

Mandataires: M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h06 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20221124-DCC2022_11_176-DE

SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET A RAISON DE 18,10H ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET A RAISON DE 23,40H **SUITE A LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2022_09_134 du 29 septembre 2022 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h;

Considérant qu'il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de ce poste pour nécessité de service;

Considérant que cette modification de temps de travail excède 10% du temps de travail initial, il convient donc de supprimer ce poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et de créer 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 7 novembre 2022;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 novembre 2022;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 novembre 2022;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Le Président, Gérome FASSENET

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 40 Contre: 0 Abstention: 0

